

Le guide du tri



Le tri, c'est pour la vie.



LE SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE L'AIRE TOULONNAISE

LES 38 COMMUNES DU SITTMAT

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

Bandol, Événos, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Le Castellet, Riboux, Saint-Cyr-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, Signes.

Communauté de Communes Vallée du Gapeau

Belgentier, La Farlède, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville.

Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

Carqueiranne, Hyères, La Crau, La Garde, La Seyne-sur-Mer, La Valette-du-Var, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Ollioules, Saint-Mandrier, Six-Fours-les-Plages, Toulon.

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan-de-la-Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel, Sainte-Maxime, Saint-Tropez.

Ce territoire applique des consignes de tri différentes de celles de l'aire Toulonnaise. Si vous êtes concernés, veuillez-vous référer au guide du tri de la CCGST ou sur <http://www.cc-golfedesainttropez.fr> rubrique gestion des déchets.

 Communauté de Communes Sud Sainte-Baume

 Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée

 Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

 Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez



L'INTÉRÊT DU TRI

Le **tri sélectif** est une affaire de **responsabilité individuelle**, alors que la protection de l'environnement nous concerne tous ! Ainsi, trier doit devenir le **geste éco-citoyen** du plus grand nombre d'habitants de l'aire toulonnaise.

Un dispositif de tri adéquat et efficace

Votre ville et le SITTMAT sont à votre service pour que le tri soit **le plus efficace et le plus simple pour vous**. Ainsi, 2 300 colonnes d'**apport volontaire** et des collectes municipales en **porte-à-porte** constituent le dispositif de collecte sélective.

Le tri, c'est encore plus qu'un geste éco-citoyen

Avec le tri, vous **épargnez les ressources naturelles**, vous **contribuez à la maîtrise des coûts de gestion des déchets**, vous donnez une image plus verte de notre agglomération, vous **favorisez la création d'emplois**.

Le tri, c'est l'alternative à la valorisation énergétique



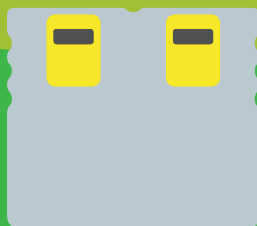
IL N'Y A QUE
DE BONNES RAISONS
DE TRIER



Ensemble, poursuivons nos efforts !
www.unispourletri.com



LE PAPIER-CARTON



LE CYCLE DU PAPIER-CARTON

Comment ça se passe ?

Après leur collecte, les déchets sont acheminés au **centre de tri**. Les emballages carton et les journaux y sont séparés des briques alimentaires pour être mis en balles et envoyés vers des usines de recyclage. Les différents mélanges obtenus sont plongés dans l'eau **pour refaire de la pâte à papier : c'est le "pulpage"**. Une fois pressée, amidonnée et séchée, la pâte redevient du papier sous forme de grandes bobines.

Ça sert à quoi ?

Les bobines de papier, conçues à partir d'**emballages carton et de journaux**, serviront principalement pour la fabrication de carton ondulé. Celles obtenues à partir de **briques alimentaires** donneront de **l'essuie-tout, du papier hygiénique, du papier cadeau...**



Le saviez-vous ?

- 1 boîte à chaussures = 3 boîtes de céréales recyclées.
- 1 tonne de briques alimentaires recyclées fait économiser 2 tonnes de bois.
- Les cartons se recyclent jusqu'à une dizaine de fois.

LES AUTORISÉS

DANS LES DISPOSITIFS DE COLLECTE JAUNE



**Emballages
papier-carton**



**Hamburger
& pizza**



**Briques
alimentaires**



**Carton de
déménagement**



**Catalogues
& annuaires**



**Journaux
& magazines**



Papier cadeau



**Publicités,
prospectus,
courriers,
enveloppes, livres**



LES INTERDITS

DANS LES DISPOSITIFS DE COLLECTE JAUNE

Attention, ces déchets ne sont pas recyclables

Aidez nos centres de tri à être plus efficaces en évitant de jeter ces déchets dans le bac de collecte sélective.
JETEZ-LES AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES !



Article d'hygiène



Papier photo



Polystyrène



Blister



Papier calque



Papier peint



LE PLASTIQUE



LE CYCLE DU PLASTIQUE

Comment ça se passe ?

Après collecte, les différents plastiques à recycler sont séparés dans le centre de tri. Les bouteilles et les flacons en plastique sont **triés selon leur composition et leur couleur** (transparent, coloré ou opaque) et envoyés vers des usines de recyclage. Après **broyage, lavage et séparation des étiquettes et des bouchons, séchage et conditionnement**, les usines de régénération les transforment en **nouvelle matière plastique**.

Ça sert à quoi ?

Désormais sous forme de **paillettes, granulés ou poudre**, le plastique est acheminé vers des **usines de transformation de la plasturgie ou du textile**. Il y sera recyclé en de nombreux objets : **pull en laine polaire, flacons, mobilier...**



Le saviez-vous ?

- 1 pull en laine polaire = 15 bouteilles en plastique transparent recyclées.
- 1 tonne de plastique recyclé fait économiser environ 700 kg de pétrole brut.

LES AUTORISÉS DANS LES DISPOSITIFS DE COLLECTE GRIS



**Bouteilles
plastique**



**Flacons
alimentaires**



**Produits
d'entretien**



**Produits
de toilette**



**Emballage
de dentifrice**



Astuce
de consigne

Tous les plastiques qui ne sont, ni des bouteilles, ni des flacons,
doivent être mis dans le bac à Ordures Ménagères.



LES INTERDITS

DANS LES DISPOSITIFS DE COLLECTE GRIS

Attention, ces déchets ne sont pas recyclables

Aidez nos centres de tri à être plus efficaces en évitant de jeter ces déchets dans le bac de collecte sélective.

JETEZ-LES AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES !



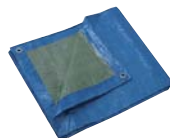
Sac plastique



Film plastique



Gobelet plastique



Bâche



Barquette
plastique



Pot de yaourt,
crème fraîche



Polystyrène



Jouet



Pot de fleur

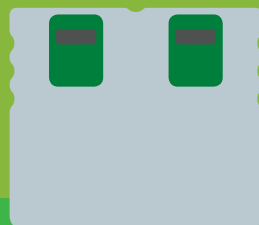


Les seringues et aiguilles
doivent être remises
aux professionnels de santé.



Le Sittomat et la Ligue contre le Cancer ont signé un partenariat.

> Pour 1 tonne de verre collectée, le Sittomat reverse 1€ à la Ligue contre le Cancer.



LE CYCLE DU VERRE

Comment ça se passe ?

Après leur collecte, les bocaux et bouteilles en verre sont acheminés au centre de traitement où ils sont **broyés en petits morceaux appelés "calcin"**.

Ça sert à quoi ?

Le calcin est la matière première utilisée par les verreries. Fondu à 1 250 °C, il est ensuite **moulé pour donner de nouveaux emballages en verre**. Ces nouveaux contenants sont ensuite distribués aux embouteilleurs qui les remettront **sur le marché**.



Le saviez-vous ?

- 1 bouteille en verre = 1 bouteille en verre recyclée.
- 1 tonne de calcin, c'est 1 tonne de matière première préservée.
- Le verre se recycle à l'infini, sans perte de matière ni de qualité.

LES AUTORISÉS

DANS LES DISPOSITIFS DE COLLECTE VERT



**Bouteilles
en verre**



**Bocaux
en verre**



LES INTERDITS

DANS LES DISPOSITIFS DE COLLECTE VERT

Attention, ces déchets ne sont pas recyclables

Aidez nos centres de tri à être plus efficaces en évitant de jeter ces déchets dans le bac de collecte sélective.

JETEZ-LES AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES !



Vitre cassée



Verre, miroir brisé



Verre de table



Verre à usage
médical



Ampoule
classique



Vaisselle, faïence,
porcelaine



L'ALUMINIUM ET L'ACIER

LE CYCLE DE L'ALUMINIUM ET DE L'ACIER

Comment ça se passe ?

L'aluminium et l'acier sont séparés. Une fois à l'usine de recyclage, l'aluminium est broyé, débarrassé des impuretés et refondu. Il est ensuite vendu **sous forme de plaques ou de lingots**.

L'acier lui, après fusion, est coulé en **plaques ou en barres** qui deviennent ensuite des **produits plats (tôles...)** ou **longs (tubes...)**.



Le saviez-vous ?

- 1 vélo = 250 canettes en aluminium recyclées.
- L'aluminium se recycle à 100 % et à l'infini.
- 1 tonne d'acier recyclé fait économiser 1 tonne de minerai de fer.
- 1 tonne d'aluminium recyclé c'est 2,4 tonnes de bauxite d'économisées



LES AUTORISÉS

DANS LES DISPOSITIFS DE COLLECTE BLEU



**Boîtes-boissons
en aluminium**



**Boîtes-boissons
en acier**

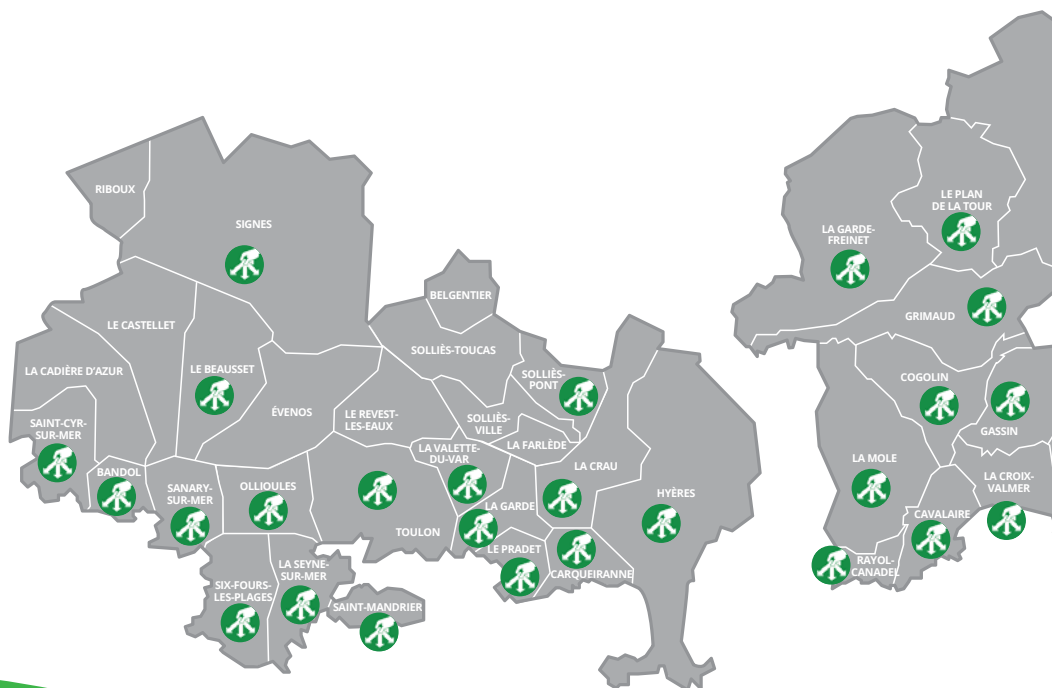


Astuce
de consigne

Tous les autres emballages en aluminium et en acier
doivent être jetés dans la poubelle à ordures ménagères,
ils seront récupérés après incinération.

Plus de 100 000 tonnes de produits
ont collectées en déchèterie en 2015.
Ils sont tous valorisés.

29 DÉCHÈTERIES À VOTRE DISPOSITION



Retrouver les adresses des déchèteries, sur
www.sittomat.fr

QUELS DÉCHETS

PUIS-JE APPORTER EN DÉCHÈTERIE ?

- Cartons, papiers, journaux-magazines
- Verre plat
- Déchets verts
- Encombrants
- Pneumatiques
- Textiles
- Gravats
- Plâtres
- Ferrailles
- Déchets Dangereux des ménages
- Piles
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Les ampoules, les néons
- Bois
- Radiographies
- Bouteilles de gaz
- Fusées de détresse
- Extincteurs.



Pour toute information, contactez
votre Mairie ou votre communauté de communes
TPM - CCGST - CCVG - CASSB



LE TRI

C'EST AUSSI LES DÉCHETS VERTS

**Le compostage des déchets verts, un bon moyen de réduire vos déchets à la source !
C'EST FACILE, C'EST NATUREL... ET ÇA FAIT DE BELLES PLANTES !**

Un procédé naturel de recyclage

Le compostage est un procédé de dégradation biologique de matières organiques qui par la présence de l'air, crée un amendement organique appelé compost.

Le compostage individuel vous permet de recycler les déchets organiques de la famille et du jardin et d'obtenir un compost pour vos propres besoins de jardinage.

C'est le pourcentage moyen de nos déchets ménagers qui pourraient être compostés.

1 LES DÉCHETS VERTS INDIVIDUELS

Le compostage individuel

Composter oui, mais composter quoi ?

- **Déchets de jardin** : fleurs fanées, feuilles mortes, déchets de potager, gazon, tailles de haies (broyées de préférence), mauvaises herbes (non grainées)...
- **Déchets de cuisine** : épluchures, restes de repas (sauf poisson, viande et os), coquilles d'oeufs, marc de café, thé, infusettes...
- **Autres déchets** : cendres de bois, sciures, copeaux (non traités), serviettes en papier (essuie-tout)...



Le saviez-vous ?

Composter c'est gratuit !

- Votre commune peut vous fournir un composteur sur simple demande.
- Vous n'avez pas de composteur... Vous pouvez apporter vos déchets verts à la déchèterie, le SITTOMAT en fera du compost.

Il est mis à la disposition des administrés dans chaque commune.

2 LES DÉCHETS VERTS RÉCUPÉRÉS EN DÉCHÈTERIE

Les plateformes de compostage

Leurs missions

Valorisation des déchets verts issus des déchèteries et des apports des services municipaux.

Les déchèteries situées à l'Ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Véolia à Signes (83).

Celles situées à l'Est ont à leur disposition la plateforme de compostage gérée par SEF Environnement à Cuers (83).

À savoir

Le tonnage de déchets verts reçu en déchèterie est le premier flux d'apport des administrés.



Les déchets à ne pas composter

- **Les excréments d'animaux familiaux** : fientes de volailles, litières...
- **Les couches culottes, les serviettes hygiéniques** car ils peuvent être porteurs de germes pathogènes.
- **Les déchets médicaux** tels que pansements, cotons souillés ou tout autre matériau contaminé par une plaie, blessure ou maladie...

QUE FAIRE DES DÉCHETS DANGEREUX ?



Les DMS (Déchets Ménagers Spéciaux, regroupent l'ensemble des déchets produits par les particuliers qui constituent un risque direct pour la santé et pour l'environnement.

- Médicaments et produits désinfectants
- Thermomètres au mercure
- Huiles et graisses alimentaires
- Huiles de moteur
- Piles et accumulateurs
- Batteries de voiture
- Révélateurs, fixateurs et bains photo
- Ampoules à économie d'énergie
- Lampes et tubes fluorescents, lampes halogènes
- Déchets de peinture, vernis et colles
- Bombes aérosols ayant contenu des colles, peintures, lubrifiants ou gaz
- Produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides)
- Produits de traitement du bois et décapants
- Produits chimiques divers utilisés pour nettoyer, détartrer, déboucher, diluer, détacher.



Astuce
de consigne

À amener en déchèterie ou sur le lieu de vente :

• piles à mettre dans les collecteurs ; médicaments à ramener en pharmacie ; ampoules à économie d'énergie à ramener de préférence en magasin ou à déposer en déchèterie ;
• Seringues et aiguilles à remettre aux professionnels de santé.

QUE FAIRE DES DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ?



Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont des équipements en fin de vie fonctionnant à l'électricité. Ils sont constitués de métaux valorisables, mais aussi toxiques.

- Les perceuses, deviseuses, ponceuse, taille-haies, tronçonneuse, scie circulaire, tondeuse....
- Jeux électroniques, console de jeux vidéo, jouets télécommandés
- Ordinateurs, écran d'ordinateur, tablette tactile, clavier d'ordinateur, souris, ordinateur portable
- Box internet
- Baladeur, lecteur MP3, MP4, lecteur DVD portable, Lecteur DVD,
- Chaîne Hifi, caméscope, enceintes
- Télévisions
- Fax, imprimantes, répondeurs
- Téléphones portables et fixe
- Four micro-ondes
- Lave-linge, lave-vaisselle
- Aspirateur
- Grille-pain
- Réfrigérateurs, congélateur
- Hotte
- Cuisinière
- Four électrique
- Plaque de cuisson
- Robot ménager
- Cafetière
- Couteau électrique
- Hachoir
- Batteur, mixeur
- Friteuse électrique
- Grill
- Appareil à raclette, à fondue
- Fer à repasser
- Machines à coudre
- Ventilateur
- Climatiseur
- Chaudière électrique, radiateur
- Transformateur d'alimentation électrique
- Lampes torches
- Sèche-cheveux, fer à friser, rasoir.



Astuce
de consigne

À ramener en déchèterie ou sur le lieu de vente :

Certaines communes disposent d'un service de ramassage pour les encombrants.

Renseignez-vous auprès de votre mairie !



Chemin G. Gastaldo
Quartier de l'Escaillon
83200 Toulon
Téléphone : 04 94 89 64 94
www.sittomat.fr